Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 11 Joumada II 1446
13 Décembre 2024

N° 145

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2977**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2978**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2981**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2985**
Homologation de résolutions **2986**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2986**
Avis aux créanciers **2995**
Convocations
Sociétés anonymes **2996**
Sociétés communautaires **2997**
Divers
Avis au public **2997**
Rectificatifs **2998**
Actes Administratifs
Avis au public **2998**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire

Le nom de la société à constituer : Société Locale Société Naji pour l'Elevage et la Vente de Fourrage

Type de la Société : Locale

Montant du capital souscrit de la société: 11.000 dinars (onze mille dinars)

L'adresse prescrite du siège social : Cité El Azima 1 - Medjez El Bab

Sujet de la société : Développement agricole à travers l'élevage, la culture fourragère, la transformation et la vente de fourrage et la vente de viande

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 23 septembre 2024 au tribunal de 1ère instance de Béja sous le n°22

Le nombre d'actions à souscrire : 55 actions au nom de 200 dinars par action Période ouverte pour la souscription : du 9 décembre 2024 au 26 décembre 2024 signalons qu'une clôture anticipée de la souscription est prévue valable avant le délai cité.

Fondateurs :

- Mr Neji Hammami : 09482546
- Mr Zakaria Nefzi : 14295081
- Mr Bassem Bouali : 09458890
- Mr Makrem Bouali : 08525585
- Mme Mariem Hammami : 14290883.

2024T01201SODB1

Ouverture de souscription pour la société privée locale

"Bash Hambat Al-Khair" à Majaz Al-Bab

Numéro d'Identification fiscale : T/1896378

Siège social : quartier Bash Hamba Al-Qurayat, près de la porte

Activité : Agriculture majeure, services agricoles et production animale

Fondateurs : Anis Al Hamami / Nawal Al Hamami / Omaima Al Jalasi / Ayman Al Hamami / Amna Trabelsi / Malak Al Habibi / Shaima Habibi / Firas Al Qatari / Somaya Habibi

Date du procès-verbal de constitution : 22/11/2024

Date de dépôt du model de statuts et du model de statuts auprès du Tribunal de Première Instance de Béja : 29 Novembre 2024 sous le numéro 28

Abonnement : du 13 décembre 2024 au 26 décembre 2024.

2024T01206SODB1

Constitution d'une société citoyenne

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale Alkhaouar

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix mille (10 000) Dinars

Adresse : Cité Elhouda route Rjim Maatoug, Elfaouar, Kébili.

Objet :

- Elever toutes sortes de bétail, notamment des chameaux
- Production, collecte et pasteurisation du lait des chameaux
- Production et vente d'aliments
- Le développement de l'activité agricole
- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 21 Septembre 2023 au tribunal de première instance de Kébili

Nombre de part : 50 parts

Banque de dépôt : BTS Agence Kébili

Date de la souscription : du 29 novembre 2024 au 28 décembre 2024.

Les fondateurs :

- Abdelkader Ben Said
- Abdallah Ben Hmaid
- Salah Ben Slama.

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2024R03075SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société citoyenne locale «Zahrat El Hayet»

Type de la société : Société Citoyenne Locale

Siège social : El Hammem - Délégation Kairouan Sud - Gouvernorat de Kairouan.

Objet : Pépinière

Céréales

Production et valorisation de fourrage

Arboricultures

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 4/12/2024 du tribunal de première instance de Kairouan sous dossier n°20.

Nombre de parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de parts : 200 dinars

Date limite de souscription : 30/01/2025 à dix heures du matin

Assemblée générale constitutive : Lundi le 10/02/2025 à dix heures du matin au siège de l'entreprise

Compte bancaire pour souscription : 0321088506 (BNA el hajjem).

Fondateurs :

Slah Outay : tél 23.127.028

Haithem Outay

Taher Outay

Zied Outay

Saliha Outay

Abdelkarim Outay.

2024S01598SODB1

Constitution d'une Société Communautaire

Dénomination : Société Citoyenne Locale AL MASSA pour l'Agriculture Intégrée

Type de la société : Société Communautaire locale

Montant du capital souscrit : 10.000 Dinars.

Siège social : Essouassi

Objet : Agricole

Aménagement de serres et culture des légumes sous serre

Elevage des vaches et des moutons

Création d'une chambre froide pour légumes et céréales.

Durée : 99 ans.

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 27/11/2024 au greffe du tribunal de première instance de Mahdia sous dossier n°04/2024

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la part : 200 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 26/12/2024 au siège social de la société

Fondateur :

- Noureddine Belgacem

- Hassène Kalaï

- Kamel Ben Salah

- Nizar Ben Salah.

2024S01606SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Augmentation du capital social

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES ET DE VENTES

"SOTEV" Groupe S.F.B.T

SA au capital de 328.500 dinars divisé en 21.900 actions

Siège social : Route de Sousse km 06 ZI Ben Arous 2013

Registre national des entreprises - Identifiant unique 0003075J

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes (SOTEV) SA, sont avisés qu'en vertu des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5/12/2024 dont le procès-verbal est enregistré à la recette de finances à Tunis le 6 décembre 2024, quittance n°M009140, enregistrement n°24504345 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9 décembre 2024 sous le numéro AC 021832024, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix millions cent quatre vingt trois mille cinq cents dinars (10.183.500 DT) pour le porter de trois cents vingt huit mille cinq cents dinars (328.500 DT) à dix millions cinq cent douze mille dinars (10.512.000 DT).

Cette augmentation sera en numéraire et ce, par l'émission de 678.900 actions nouvelles de 15 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription.

La souscription aux 678.900 actions nouvelles sera réservée en priorité aux détenteurs des 21.900 actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible, qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit de souscription s'effectuera de la manière suivante :

- A titre irréductible :

A raison de 31 actions nouvelles pour une action ancienne. Ceux des actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles pourront acheter ou vendre en Bourse les droits de souscription rompus sans qu'il puisse résulter une souscription indivise, la société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits de souscription à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droits de souscription en Bourse pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été éventuellement absorbées par les demandes de souscription à titre irréductible, et au prorata du nombre de droit de souscription exercé par le souscripteur à ce titre.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits, à titre irréductible, dans les vingt et un jours de la date de publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (BORNE) et, à titre réductible, à partir de la clôture de la souscription à titre irréductible.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert auprès de la Banque BT Agence Ben Arous sous le numéro 05030000082087062035.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2025.

2024R03120SANB2

PROD CAR TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de 3 880 000 TND

Siège social : ZI Route Amdoun, Gouvernorat de Béja

Identifiant unique : 1489062G

Réalisation de l'Augmentation du capital de 1000.000 DT à 3.880.000 DT

Société PROD CAR

Société anonyme

Siège social : ZI Route Amdoun, Gouvernorat de Béja

Matricule fiscal : 1489062G

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du

28/12/2023, enregistré à la recette des finances 18 Arbi Zarouk Béja le 25/9/2024 enregistrement n°24807768, quittance n°M074559, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 1.000.000 de dinars à 3.880.000 de dinars, soit une augmentation de 2.880.000 Dinars, par l'émission de 28.800 actions nouvelles de 100 Dinars chacune a été libérer totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 3 octobre 2024 sous le n°2024110591 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2024.

2- Déclaration de souscription et de versement enregistré à la recette des Finances 18 Arbi Zarouk Béja le 4/10/2024 enregistrement n°24808093, quittance n°M077154.

3- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette des Finances 18 Arbi Zarouk Béja le 25/09/2024 enregistrement n°2480771, quittance n°M074559.

3- Un Certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes.

Augmentation du capital est ainsi réaliser et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 3.880.000 Dinars, divisé en (38.800) actions de 100 dinars chacune».

2024R03121SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

Société «L'AQUACULTURE TUNISIENNE»

Société anonyme

Au capital social de 2 000 000 TND

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse

Identifiant unique : 0044625T

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Aquaculture Tunisienne, société anonyme, siège social Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse, ayant principalement pour objet l'aquaculture, que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2024, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 17 000 000 Dinars par l'émission de 170 000 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 2000 000 Dinars à 19 000 000 Dinars.

Cette augmentation est réservée à la société COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI», avec suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 5/12/2024 sous le n°AC091762024.

2024R03122SANB2

Notice d'augmentation du capital

Variétés Industrielles

Société anonyme

Au capital de 7 300 000Dinars

Siège social : Zone industrielle Mghira II Rue de Monastir, lot 100, 2080 Mghira, Fouchana

Identifiant unique : 0012919F

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Variétés Industrielles SA, ne faisant pas appel public à l'épargne publique, ayant principalement pour objet social la fabrication d'emballage en carton et en plastique ce qui suit :

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre à 10h45 enregistré à la recette des finances sous le n°24505577 Quittance M113383, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire pour le porter de sept millions trois cent mille (7 300 000) dinars à dix millions six cent trente-trois mille trois cent quarante dinars tunisiens (10 633 340 TND) et ce par l'émission de divisés en trois cent trente trois mille trois cent trente quatre 333 334 actions nouvelles comme suit :

- Une augmentation de capital réservée à la société BIAT CAPITAL RISQUE par l'émission de trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333 334) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription pour un montant total de dix millions vingt (10 000 020) dinars, soit une prime d'émission de six millions six cent soixante six mille six cent quatre vingt (6 666 680) dinars et ce avec la suppression du droit préférentiel de souscription.

Les souscripteurs disposent d'un délai de quinze jours à compter de la date de la publication de la décision de l'augmentation de capital au J.O.R.T pour souscrire aux trois cent trente trois mille trois cent trente quatre (333 334) actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que les actions nouvelles à créer sont souscrites et totalement libérées.

Les souscriptions se feront au siège de la société sise à Zone industrielle Mghira II Rue de Monastir, lot 100, 2080 Mghira, Fouchana.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la banque BIAT agence MGHIRA n° K232001746.

Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2024, relatif au projet d'augmentation de capital a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro AC011852024.

2024R03131SANB2

Notice d'information

Société Cristal Tunisie S.A

Société anonyme

Au capital de 6 095 750 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi RZIG Rue des Usines - Mégrine

IU : 0927012E

1/ Dénomination : Cristal Tunisie

2/ Forme : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

3/ Capital social : 6.095.750 dinars entièrement libéré

4/ Siège social : Zone Industrielle Sidi RZIG Rue des usines - Mégrine.

5/ Durée : 99 ans

6/ Objet : l'emballage des huiles alimentaires de toutes sortes, locales ou importées, ou tous autres corps gras.

7/ Dépôt préalable : Un exemplaire du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19/11/2024 ayant décidé l'augmentation de capital, et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 4/12/2024 sous le numéro 24504303 quittance n°M009072, a été déposé au Registre National des Entreprises le 6/12/2024 sous le n°AC021822024.

8/ Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription de 3.100.000 Dinars pour le porter de 6.095.750 Dinars à 9.195.750 Dinars, et ce par la création de 620.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, et à libérer totalement à la souscription en numéraire.

9/ Valeur nominale et d'émissions d'actions : 5 dinars chacune.

10/ Apports en nature : Aucun

11/ Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

12/ Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT. Le délai de souscription peut être clôturé par anticipation si l'augmentation de capital susvisée a été intégralement souscrite, après renonciation individuelle à leurs droits de souscription par les actionnaires qui n'ont pas souscrit.

13/ Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraire, seront versés sur un compte de la Société ouvert dans les livres de la banque Attijari Bank agence Mégrine, sous le numéro 04908079008867917061.

14/ Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

15/ Modalités de convocation de rassemblée générale : Suivant les conditions légales.

2024403045SANB2

Notice Projet d'Augmentation de Capital 1 600 000 DT

De la société PHARMA HEALTH - SA

Identifiant Unique : 1621267P

1. Dénomination : PHARMA HEALTH-SA

2. Forme juridique : Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

3. Siège social : Zone Industrielle BOUTEFFAHA Béja nord 9 000

4. Objet social : Industrie Pharmaceutique

5. Capital actuel : 9470 000 DT

6. Durée : 99 ans

7. Augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 25/11/2024 a décidé l'augmentation de capital en numéraire et par conversion des comptes courants actionnaires d'un montant de 1 600 000 dinars avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription pour le porter de 9 470 000 à 11 070 000 dinars.

8. Dépôt provisoire : le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 25/11/2024, a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 3/12/2024 sous le n°24504279 quittance n°9030 déposée au Registre National des Entreprises en date du 6/12/2024 sous le n°AC051812024

9. Nombre d'actions : le nombre d'actions à souscrire est fixé à 1 600 actions nouvelles.

10. Valeur nominale : la valeur nominale de chaque action à souscrire est fixée à mille (1 000) dinars.

11. Lieux de versement des souscriptions : Banque de Tunisie Agence Bousalem n° 05406000035087016061

12. Délais de souscription : la souscription doit être intégralement réalisée selon les délais légaux avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration desdits délais.

2024403051SANB2

AGO pour l'année 2023

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital : 10643,700 DT

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0047986F

Suivant le pv de l'AGO pour l'année 2023 qui s'est tenue le 29/7/2024 à 10h au siège social de la société, enregistré à la recette des finances du lac de Tunis le 30/8/2024 sous le n°24707590, quittance n°M090238, et dont un exemplaire a été déposé au RNE en date du 4/12/2024 sous le n°2024150570, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des modalités et délais de convocation.

2. Présentation et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'activité de la société et à ses résultats comptables.

3. Présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport du commissaire aux comptes, et leur approbation.

4. Approbation de l'affectation des résultats.

5. Quitus aux membres du Conseil d'administration.

6. Rémunération des membres du Conseil d'administration.

7. Délégation pour l'accomplissement des formalités.

2024403062SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société NEW VALUE ALUMINIUM «NEVALU»

SARL au capital social de 100.000 dinars

Siège social : 3 Bis 3 Al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033

Identifiant unique : 1704478HAM000

Suivant un procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2024 enregistré à la recette des finances de

Mégrine le 31 octobre 2024 sous le n°24707305 quittance n°M085673 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 19 novembre 2024 sous le n° 2024147087 quittance n°2024F19701029 il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2- Affectation du résultat de l'exercice 2023 aux résultats reportés.

3- Approbation des fonds en compte courant des associés.

4- Quitus entier définitif et sans réserve au gérant Mr Mohamed Ben Jemaa pour sa gestion au titre de l'exercice 2023.

2024R03112SRLB2

SOCIETE NEW VALUE ALUMINIUM «NEVALU»

SARL au capital social de 100.000 dinars

Siège social: 3 Bis 3 Al Mahaba Sidi Rzig Mégrine 2033

Identifiant unique : 1704478HAM000

Suivant un procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2024 enregistré à la recette fiscal de Mégrine le 31 octobre 2024 sous le n°24707306 quittance n°M085674 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 12 novembre 2024 sous le n° 2024141711 quittance n°2024F22243536 il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation de l'augmentation du capital social de la société par incorporation des résultats reportés des exercices 2021, 2022 et 2023 qui sont de 187598.678. Le capital passe de 100 000.000 vers 287598.678 dinars soit une création de 18759.867 nouvelle part de 10.000 chacune.

2024R03113SRLB2

Société «HERUNDO TRADE»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10.000 Dinars

Siège social : 57, rue 8603 ZI Charguia 1, Tunis

Matricule Fiscal : 1595950B/D/M/000

Suivant PV de l'AGE en date du 02/12/2024 à 9h et enregistré à la Recette des Finances à Charguia en date du 3/12/2024, sous le numéro 24513017, quittance n°132338, et dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises sous le n°2024151213 en date du 6/12/2024, il a été décidé ce qui suit :

1- La validité de la réunion est confirmée, le quorum est atteint et les conditions de convocation sont régulières.

2- L'assemblée générale accorde à M. Rabeh Chaouachi un quitus total pour sa gestion durant la période de son mandat.

3- L'assemblée générale extraordinaire du 01/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société puisque les fonds propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social de la société et a nommé Monsieur Saber Ben Hassine, Expert Comptable, en qualité de liquidateur (Adresse : 67 Avenue Alain Savary Bloc A, 6ème étage, Appart N°3-1002, Tunis Belvédère).

4- Pouvoir donné à tout porteur d'une copie du procès-verbal pour réaliser les formalités légales.

2024403044SRLB2

Clôture de liquidation

Société Youssef Shoes Sarl en liquidation

Sarl au capital 7.000,000 dinars

Siège social : 6, rue des Fonderies, Z.I, Ben Arous

Identifiant Unique : 1547711T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/9/2024 enregistré à la recette des finances El Yasminet, le 24/9/2024 sous le n°24704319, quittance n°52987, déposé au registre national des entreprises en date du 4/12/2024, sous n°2024150548, il a été procédé à la clôture, de la liquidation de la société Youssef Shoes.

2024403049SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 14/9/2023 enregistré à la recette des finances El Fahs le 5/12/2023, n° d'enregistrement 23203475 n° de quittance 49171, Mme Samia Ben Abderrahmen Chabbeh a vendu à Mr Faycel Ben Hamadi Chabbeh la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'intersection de l'avenue Habib Bourguiba et l'avenue de la République El Fahs exploité pour commerce générale.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 13/11/2024.

2024T01091FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié en date du 11/10/2024. Madame Cherifa bent Abed Kader Ben Hammouda titulaire de la carte d'identité numéro 01782287 a cédé par donation le fonds de commerce d'une Boulangerie sis à Rue Sahel Menzel Temim avec tous ses éléments corporels et incorporels à son fils : Abed El Wadoud Ben Issa Ben Kilani Ziadia titulaire de la carte d'identité n°06275123.

Les oppositions seront admises à l'adresse du fonds de commerce Rue Sahel Menzel Temim dans les délais.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 13/11/2024.

2024T01141FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires de la cour de 1ère instance de Bizerte : Maître Ben Hammouda Nabil et Maître Chebeb Sofien en date du 29 novembre 2024 enregistré au registre de premier notaire sous le numéro 1156 page 81 registre 05, par lequel Monsieur Mohamed Ben Mohamed Ben Ahmed Gharbi titulaire de la CIN n°01364164 demeurant au Restaurant Korniche Raouabi - Bizerte a cédé à titre de donation à son fils Adam Ben Mohamed Ben Mohamed Gharbi Titulaire de la CIN n° 11483725 demeurant au Restaurant Korniche Raouabi - Bizerte, la totalité du fonds

de commerce, registre de commerce n°A177232000, activité «Restaurant» situé à la zone touristique corniche n°5 - Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse de donateur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Chourouk le 6 décembre 2024.

2024T01199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 26 novembre 2024 et enregistré à la recette des finances, Quai Tarek Ibn Zied, Bizerte le 28 novembre 2024 Quittance n°M106290, Madame Hajer El Hanachi demeurant 22 Rue Istanbul Bizerte a vendu à Monsieur Bilel Saiidani demeurant Al Oula, Alhchachna, Sejnane à Bizerte le fonds de commerce exploité par elle dans le local conçu pour vendre des fruits secs sis à Rue 20 Mars 1956 Bizerte avec tous ses éléments matériels et Immatériels, et inscrit au registre national des entreprises / identifiant unique 1560216N.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de la vendeuse à son adresse dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT, étant observé que le présent avis a été inséré sur les colonnes des Journaux "Alchourouk" paru le 4 décembre 2024 page 32 et "Le Quotidien" paru le 4 décembre 2024 page 8.

2024T01203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 4 décembre 2024, enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous le 24201978 quittance n°M046592, Mr Rafik Chtioui CIN n°02947221 résident Zaouiet Sousse a vendu à Mme Salha Ibn Jouida CIN 09277987 résidente à Bouhsina Sousse la totalité du fonds de commerce - vente de vêtements fripe - situé à Zaouiet Sousse.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Echourouk le 10/12/2024.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocate maître Samah Bagdadi son bureau sis à la rue 14 Janvier Zaouiet Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2024S01589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/11/2024, enregistré à la recette des finances Khawarezmi - Kairouan en date du 22/11/2024, quittance n°M122439 enregistrement n°24206562, Fidaa Bent Wanas Ben El Sadok El Ghabi - titulaire de la carte d'identité n°11871501, a vendu à MOHSEN Ben Ali Ben Ahmed Kassabi - Titulaire de la carte d'identité n°07570015 - tout le fonds de commerce destiné à «Alimentation Général en détail - situé à l'Avenue Abi Zemaa El Balaoui - Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le vendeur.

Cet article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 4/12/2024.

2024S01591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/12/2019, enregistré à la Recette des Finances Trocadéro Sousse le 17/01/2020, Quittance n°M00508, Enregistrement n°20200113.

Mr Seghaier Ilyés a vendu et cédé à Mr Laadhari Mohamed et Mme Zribi Ikram, la totalité du fonds de commerce qui lui appartient avec ses éléments corporels et incorporels, sis à Lotissement Jarbouai Khezama - Ouest 4054 Sousse.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Maître Ben Taleb Salim Avocat sis à la rue Sœur Joséphine Sousse, dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce au JORT.

Le présent avis a été publié au Quotidien Echourouk du 9/12/2024.

2024S01593FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Maître Ghodbane Ellili Wassila

Avocate

Avenue de la République Jemmel

Tél/Fax : 73.486.129

M.F : 939680 B/A/P/000

En vertu d'un acte sous seing privé du 21/11/2024 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 22/11/2024 sous le numéro de quittance M093009 et l'enregistrement numéro 06984208 monsieur Jerjir Mohammed a vendu sous toutes les garanties juridiques et des faits à Mr Mohammed Amin Eddos la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité vente des vêtements sis à l'immeuble "Kaabia", la Gare de Jemmel gouvernorat de Monastir.

Les oppositions seront acceptées chez bureau maître Ghodbane Ellili Wassila sis à l'avenue de la République, immeuble Ben Jha Ali, Jemmel gouvernorat de Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 11/12/2024.

2024S01597FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 15/4/2024, enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous le n°24200933 quittance n°M034340, Mme Nourhene Ghizleni CIN12717636 demeurant à Kasserine a vendu à Mme Hanene Ncira CIN n°08478487 résident à Bouhsina Sousse la moitié du fonds de commerce - vente des fruits secs - situé à Hay Laouina rue Zaouiet Sousse.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Echourouk le 10/12/2024.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2024S01599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 25/11/2024 et enregistré à la R.F rue Isteklel Sousse le 28/12/2024 quittance n°70974 enregistrement n°24206161 Maher Baklouti CIN n°02947701 identifiant unique 0455133N cité Boukhzar n°2 Bouhsina Sousse a vendu à Mme Nahla Brahem CIN n°06871989 avenue ABDESSLEM TRIMECH KHNISS la totalité du fonds de commerce sis à Rue Rajeh Ibrahim Sousse Médina (local commercial + Hôtel).

Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur Maher Baklouti à son adresse 20 jours après la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 7/12/2024 n°03/2400396.

2024S01601FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29 Novembre 2024 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 3 décembre 2024 sous le n°24206586, quittance n°M071779 Mr Hamda El Mahdi Ben Tahar El Hadhili Banour, demeurant au 23 rue Omar Zaafaran Sousse, a cédé à Mme Amira Bent Mssadak Ben El Aroussi Belaouied, demeurant à Mhassen Bohra El Kef, le fonds de commerce TAHA SHOP exploité au commerce spécialisé et en détail - vente des tabacs et journaux avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis et exploité à la rue Mongi Slim Corniche Sousse.

Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours de la publication légale au Journal Officiel de la République Tunisienne au cabinet du maître Ben Hamida Meniar, avocate à la cour d'appel à Sousse sis rue Tahar Sfar, immeuble Baraka, Sousse, 4ème étage B.14. Cette annonce a été publiée le samedi 7 décembre 2024 au journal le Quotidien.

2024S01604FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Aux termes d'un contrat de vente légalisé le 02/12/2024 et enregistré à la Recette des finances route de Tunis Sfax le 02/12/2024 (numéro d'enregistrement 24205427 quittance n° M116876) Zied Lajmi titulaire de la CIN n°08890562 demeurant à la route de Saltnia km 4 Sfax, a vendu à Souad Bjaoui ép Bjaoui titulaire de la CIN n°05254381 demeurant à Sfax km 4 cité ennasim n°5 Sfax, tous les actifs commerciaux exploités à la vente de viande rouge et ses dérivés. Les oppositions seront acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Chakroun Mondher, Avocat à la cour installé à Sfax, immeuble les quatre saisons sixième étage bureau n°C6/2 Bab bhar.

Cet avis a été publié au journal «Essabeh» le 7/12/2024.

2024X01645FCCC2

Contrat d'échange d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 22/11/2024 enregistré à la recette des finances sakiet eddaier Sfax le 22/11/2024 n° de Quittance M079336 et N° d'enregistrement 24104198. Hela Zribi demeurant à la route de Gabès km 8 Sfax, n° C.I.N 05254861, a échangé la totalité d'un fonds de commerce, sis à la route de Gabès km 8 Sfax, destiné fabrication et la vente des pâtisseries traditionnelle «luxueux» avec Ameni Ayadi demeurant à la route Mahdia km4.5 Sfax, N° C.I.N 08888408 à l'encontre d'un terrain transféré à Hela Zribi, cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk le 28/11/2024.

Les oppositions faites à l'adresse où se trouve le fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

2024X01657FCCC2

Déclaration de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/12/2024 et enregistré auprès de la recette des finances de Sakiet Edaier Sfax le 6/12/2024 sous le numéro M081816 Monsieur «Abdelhalim Hafedh El Abbesi» a vendu à la Société Torino Abdelhalim inscrite au registre de commerce sous le numéro C08239372024 les éléments matériels et moraux du fonds de commerce nommé «Cafétéria Torino» situé à la Route Mahdia Km 6 Sakiet Edaier Immeuble Sekia Centre rez-de-chaussée numéro 1 Sfax.

Les oppositions auront lieu au local situé à la Route Mahdia Km 6 Sakiet Edaier Immeuble Sekia Centre numéro 1 Sfax pendant 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié le 11/12/2024 au journal «ELchourouk».

2024X01658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/7/2024 enregistré à la recette des finances Abou Al Qasim Shabi le 8/8/2024 N° de quittance M083227 N° d'enregistrement 24203405 Monsieur Hassan bin Muhammad bin Abouda Muftah cin 05357328 sis à la route de Taniour km 3 Sfax a vendu à Mme Houda bint Mohamad bin Adel al Nafzi épouse Mohamed Saadawi cin 08123542 sis à la rue Al Taher Kammoun à coté du bureau 18 janvier Sfax la totalité du fonds de commerce sis au 16 DAG Hammarskjöld Sfax consacré au restaurant spécialisé dans la cuisine légère.

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce sis au 16 DAG Hammarskjöld Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et Quotidien le 18/9/2024.

2024X01659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente enregistré à la recette des finances de Gabès le 21/11/2024 reçu n°M080836 n° d'enregistrement 24211127. Mr Moncef ben Mohamed ben Yahia vend à Mr Nader ben Mondher Farhat la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de la boutique de Prêt à porter nommé «ANAS VET» situé à 123 avenue Farhat Hached Gabès

ville. Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T. entre les mains de maître Boukriba Mongi à son cabinet situé au 40, rue Ali Djemel Gabès.

Cet avis est publié aux journaux "Achourouk et le Quotidien" le 1/12/2024.

2024X01661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/11/2024 enregistré le 15/11/2024 à la recette des finances de Kalaa Kebira reçu n°76497 enregistrement n°24202991 Mr Youssef Ben Abdelaziz Ben Salem Ben Hadj CIN n° 09336868 en date du 12/8/2021 demeurant à Rue Belhaouane n°86 Kalaa Kebira immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1488441 K a vendu la totalité du fonds du commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exploitation d'un café de catégorie 1 sis à Rue 9 Avril Kalaa Kebira à Madame Wafa Bent Abdennebi Chouchene épouse Mohamed Rchid Fekih CIN n°09290287 demeurant Rue Farhat Hached Kalaa Kebira. Toute opposition doit être déposée dans le délai légal entre les mains de Maître Olfa Hachicha dont le cabinet est à la Résidence Malek Apt 82-3 avenue de l'ère Centre Urbain Nord. Le présent avis a été publié au journal le Temps du 01/12/2024.

2024403046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/11/2024 enregistré à la Recette des Finances Al Bouhaira le 27/11/2024 Q n°M114980 E n°07465298, la Société (45 Trade), SARL, représentée à l'effet des présentes par sa gérante Madame Souraya Khalil ép Choukri Marzouk, élisant domicile au 104 Rue du Lac Loknas Immeuble El Fajr, les Berges du Lac Tunis (Id. Unique : 1696044K) a vendu à la Société King Petcare, SUARL, en cours de constitution, représentée à l'effet des présentes par son gérant Monsieur Amir Ben Habib Ben Sassi LAKHAL, élisant domicile à la Rue du Lac Turkana (RDC Résidence Echikh) les Berges du Lac Tunis 1053 : le fonds de commerce exploité situé à la Rue du Lac Turkana (RDC Résidence Echikh) les Berges du Lac Tunis 1053, à usage de tout commerce à …, avec les éléments corporels et incorporels (clientèle et achalandage).

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maître Naoufel BEN CHEIKH LARBI, sise au 17, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Cet avis a été publié au journal "Le Quotidien" du 3/12/2024.

2024403053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/12/2024, enregistré à la Recette des Finances de Kalaat El Andalous le 4/12/2024, quittance n°M046858, enregistrement n°24203082, la société CITY TRADE SARL, identifiant unique n°1117919R, ayant son siège social au Bloc F, 3ème étage Espace Tunis Montplaisir, 1073, a cédé à la Société Sucreries SALMAN SUARL, identifiant unique n°1710331 B, dont le siège social est situé à la Rue Ezzitouna, 4060 Kalaa Kebira Sousse, élisant domicile légal au n°34, Rue Claude Bernard, 1002 Tunis Belvédère, un fonds de commerce exploité dans le magasin B52 du centre commercial TUNIS CITY, situé entre la GP8 et la Route de Borj Touil, dédié au commerce de prêt-à-porter et d'accessoires.

Les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte, Maître Rachid Gaied, domicilié au n°34, Rue Claude Bernard, 1002 Tunis Belvédère, et ce, dans le délai légal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis. Cet avis a été publié dans le journal Al Chourouk en date du 7/12/2024.

2024403054FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 22/11/2024 enregistré à la recette des finances la Goulette le 4/12/2024 sous le n°24210309 et quittance n°134157, la société A-A LUXURY CAR, représentée par son représentant légal, ayant le matricule fiscal n°1682471D cède à la société "GHAITH VIP DIZAIN" société en cour de constitution représentée par Mr Ghaith Saadi titulaire de la CIN n°09632234, la totalité du fonds de commerce consistant à usage de "deatailing covering", de vente d'accessoires de voitures ainsi que de "show-room" destiné à l'exposition et la vente de voitures et de tout article connexe et annexe, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 01 rue Monastir l'Aouina Cité Taieb Mhiri Tunis.

Les oppositions se font entre les mains de maître Hatem Zouari avocat au 5 rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette cession a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 8/12/2024.

2024403055FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Par acte ssp en date du 28/10/2024 enregistré à la recette des finances kssar - al saeed le 28/10/2024 sous le n°24203934 quittance ayant RC n°B01161462017, A A n°M070485, la société, chedi SARL a loué à la société amine Sté en cours de constitution la totalité du fonds de commerce sis à 168 avenue grand Maghreb kssar al saeed 2 Tunis ayant pour activité vente de viande de volaille et dérivée pour la période du 01/11/2024 au 31/10/2026 et ceci pendant la durée de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au Jort. Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 6/12/2024 sous le n°H24000821.

2024T01205FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 3/12/2024 enregistré à la recette des finances Korba sous le numéro 24302860 et la quittance numéro M076602 le 04/12/2024 Mme Hela

Dridi, CIN n°04787635, a loué la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis Place des Martyrs Tazarka 8024 à Mr Aymen Kacem, CIN n°06319926. Et les objections sont acceptées à l'acheteur à l'adresse suivante Place des Martyrs Tazarka 8024.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 7/12/2024.

2024R03115FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 1er Avril 2024 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 25 juin 2024 sous le numéro 24302900 quittance n°57899, Madame Imen Somaya a donné en location gérance à Monsieur Mohamed Radhouen Troudi la totalité du Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au n°5 Rue de Madagascar 1002 Tunis, dont l'activité est "Buvette/cafétéria", ayant l'Identifiant fiscal 1502948W et ce pour une période d'une année renouvelable commençant le 1er avril 2024 et finissant le 31 mars 2025. Les oppositions se feront à l'adresse du Fonds de commerce pendant les 20 jours qui suivront la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Le Quotidien et Chourouk du 28 novembre 2024.

2024403058FCCC3

Location gérance libre

Par acte de location gérance libre signé en date du 18/11/2024 et enregistré à la recette des finances de Bardo Tunis en date du 11/11/2024, quittance n°M088419, enregistré sous le n°06342782, Mme Emna MANSOUR El Karoui a loué à la Société en Constitution Angel Of Paradise représentée par son gérant Monsieur ESSAYED Nadhem Ben Hassouna Ben Ahmed, la totalité du local sis au 02 Salaheddine El Ayoubi Bardo 2000 Tunis, exploité en une garderie Scolaire. Les oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire sise au 02 Salaheddine El Ayoubi Bardo 2000 Tunis, sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

2024403064FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Election d'un syndicat

Résidence Oumaima

Bhar Lazreg la Marsa

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale réunie le 16/11/2024 au siège de la résidence enregistrée à la recette des finances rue d'Autriche le 20/11/2024, enregistrement n°88848, quittance n°30521 approuvé par la décision du secrétaire général de la municipalité de la Marsa sous le numéro 4538 en date du 28/11/2024.

Les copropriétaires de la résidence ont décidé d'élire le comité du syndicat Résidence Oumaima dont les membres :

Président : Weil Magrebi

Trésorier : Youssef ben Chedli

Membre : Marwan ben Ammar

Membre : Malek Zrigui.

2024T01204APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association actives pour le développement

Objet d'ordre général

Objectifs :

- Contribuer à la protection de l'environnement et soutenir l'écotourisme.

- Contribuer au soutien des groupes vulnérables et des personnes ayant des besoins particuliers.

- Contribuer au soutien des droits sociaux et économiques des femmes.

- Contribuer à encourager les entrepreneurs de petites entreprises et à soutenir leur pérennité.

- Contribuer à consolider les valeurs de citoyenneté chez les jeunes.

Composition du comité fondateur :

Samia Hajloui : Présidente

Nawfil Bayaoui : Vice-président

Samir Mastouri : Secrétaire général

Saber Abdlawi : Secrétaire général adjoint

Jamil Issawi : Trésorier

Ismail Zinoubi : Trésorier adjoint.

2024T01207APSF1

Constitution d'une association

Nom : "Don sans frontières pour la culture et le développement".

Sujet : Culturelle et du développement.

Ses objectifs :

- Contribuer au développement de la vie culturelle dans la région dans divers domaines.

- Contribuer à la valorisation des ressources naturelles de la région en coordination avec les parties concernées dans ce domaine.

- Contribuer à la réalisation du développement économique, social et environnemental dans divers secteurs.

- Appuyer les efforts de l'Etat pour l'autonomisation économique des femmes en milieu rural.

- Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Adresse sociale : Au siège de l'Association de la sauvegarde de Béni Khalled Darcom, Place 23 Janvier 1952, Béni Khalled 8021, Nabeul.

Membres :

- Chlagou Soumaya : Présidente de l'association

- Laouini Ines : Secrétaire générale

- Sayar Rafiaa : Trésorière.

2024R03128APSF1

Constitution du syndic des propriétaires

Immeuble Violette 2, cité ERRIYADE - Monastir

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 6 septembre 2024 enregistré, le 9 septembre 2024, à la recette des finances à Monastir sous le numéro: M068026 et authentifié, le 24 septembre 2024, par le service chargé de gérer les affaires communales à la municipalité de Monastir sous le numéro 4468, déclarant la constitution du syndic des propriétaires de

l'immeuble violette 2 cité ERRIYADE à Monastir a été constituée et élue les membres du bureau :

- Monsieur Ben Amor Jaba Nejeh : Président du syndic

- Monsieur Masmoudi Mohamed : Secrétaire général

- Monsieur Tamboura Ridha : Trésorier

- Monsieur Chkir Haytham : Trésorier adjoint

- Monsieur Nawar Ridha : Membre.

2024S01607APSF1

Homologation de résolutions

Avis pour les copropriétés du complexe résidentiel et commercial

Om El Hana

Cité Frina Monastir

(Changement des membres)

Le président du syndicat du copropriété du complexe résidentiel et commercial Om El Hana cité Frina Monastir ayant l'identifiant unique 1726154 J vous informe qu'un changement effectué au niveau du comité exécutif suivant l'Assemblée en date du 24 novembre 2024.

Suivant le rapport d'inspection enregistré à la recette des finances de Monastir Avenue Habib Bourguiba le 25/11/2024 et sous le numéro de quittance n°M124648 et numéro d'enregistrement 24004363 est rédigé par l'huissier notaire Maître Adel Menzli et en conséquence un président et un organe de direction composé comme suit :

Président : Mansour AJMI

Vice-présidente : Moufida Fantar

Trésorier : Moez Ben Dhieb

Secrétaire général : Lotfi Aloulou.

2024S01595APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le mardi sept Janvier l'an deux mille vingt cinq à neuf heures et suivantes (7/01/2025) devant la chambre des criées près du Tribunal de première Instance de Tunis1, au Palais de Justice Rue Bab Bnet Tunis, une vente ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

1. Avocat chargé de la procédure :

Me Nabil Belhaj, avocat près la cour de cassation, ayant son cabinet situé au 45, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Colisée, Tunis, Identifiant fiscal C186711.

2. Demandeur de la vente aux enchères :

Banque Zitouna, représentée par son représentant légal, société anonyme Inscrite au registre de commerce sous le numéro 24162142009 B, ayant son siège social au 02, avenue de la Qualité de Vie, La Goulette, Tunis, et domiciliée pour notification au cabinet de son avocat Me Nabil Belhaj, situé au 45, avenue Habib Bourguiba, 3ème étage, Immeuble Colisée, Tunis, Identifiant fiscal C186711.

3. Partie mise en cause :

La société Mikador de Commerce et Services Mikosar, représentée par son représentant légal, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (SURL), identifiant unique H1544543, ayant son siège social au 10, rue Belhassen, Le Passage, 1002 Bab Bhar, Tunis.

4. Titre exécutoire :

Hypothèque de premier rang portant sur l'Intégralité de l'Immeuble nommé "Dar Mariah", objet du titre foncier n°140525 Tunis, couvrant une superficie totale de 178 m², situé au 10, rue Belhassen, Tunis. Une ordonnance de paiement référencée sous le numéro 39922, datée du 02/6/2023, Inclut un montant de 1.169.453,413 DT avec intérêts légaux, 124.750 DT pour frais de mise en demeure et 200 DT pour honoraires d'avocat. L'ordonnance est définitive après notification et expiration des délais d'appel.

5. Bien Immobilier objet de la vente.

Description de l'immeuble :

- Emplacement et superficie : L'immeuble "Dar Mariah", titre foncier n°140525, couvre une parcelle de 178 m² située au 24, rue du Jardin Habib Thamar, avec une façade principale et une façade secondaire sur la rue Belhassen, Zone Bab Bhar, Tunis. L'immeuble comprend quatre étages comme suit :

1. Sous-sol (178 m²) : Accès Indépendant par l'arrière, divisé en deux parties:

- Une cuisine pour le restaurant avec deux vestiaires, une douche et des toilettes.

- Une salle de préparation de pâtisseries avec espace de réfrigération et stockage.

2. Rez-de-chaussée (178 m²) :

- Entrée principale. Divisée en deux espaces : un salon de thé et un restaurant équipé d'un espace de restauration rapide (pizzas, sandwichs), un espace "chicha" et deux toilettes (hommes et femmes).

3. Premier étage (178 m²) :

- Accessible par deux escaliers. Espace ouvert utilisé comme salon de thé, salle de réception ou lieu d'événements (conférences, séminaires). Equipé de deux toilettes (hommes et femmes).

4. Deuxième étage (178 m²) :

- Accessible par un escalier dédié. Comprend :

Quatre bureaux, dont :

* Un grand bureau (suite du directeur général) avec salle de réunion, toilettes et douche privées.

* Bureau d'accueil administratif.

* Bureau administratif avec toilettes et douche.

* Bureau de comptabilité avec étagères pour archives.

* Un espace de stockage pour mobilier.

* Une grande terrasse de 180 m² clôturée et équipée en électricité.

6. Mise à prix : Fixée à 2.144.255,640 DT selon l'expertise Judiciaire établie par M. Mohamed Abidi, datée du 31/10/2023, sur l'ordre du Tribunal de première Instance de Tunis 1 (référence 5319 du 3/10/2022). Ce montant Inclut les frais qui seront déterminés le jour de la Séance (expertise, honoraires d'avocat).

7. Date et lieu de l'enchère :

L'enchère se tiendra au Tribunal de première Instance de Tunis 1, Palais de Justice, avenue Bab Bnat, Tunis, le mardi 7 Janvier 2026 à 9h, sous le n° d'affaire 8460

8. Conditions d'Inspection du bien :

L'inspection du bien est possible de 9h à 12h et de 15h à 18h.

9. Conditions de participation à l'enchère :

- Participation exclusivement via un avocat.

- Acompte d'un tiers du prix de départ ou chèque certifié.

10. Consultation du cahier des charges :

Disponible au greffe des ventes immobilières du Tribunal de première Instance de Tunis 1 et au cabinet de Me Nabil Belhaj.

11. Participation pour les étrangers :

Nécessite une autorisation préalable du Gouverneur de Tunis.

2024T01200VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Elyssa Mourali

Avocat près la cour de cassation

10, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1, Tunis

Le demandeur : BH BANK, en la personne de son représentant juridique, SA identifiant unique n°0024588W, siège social 18 Avenue Mohamed V - Tunis.

Défendeur : Société de promotion immobilière 2A, SARL Identifiant unique n°C13707533 siège social 4 rue Ali Ghrab Montfleury - Tunis en tant que créancier hypothécaire.

Avocat chargé de la saisie : Maître Elyssa Mourali, Avocat près la cours de cassation, 10, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1, Tunis.

Description du bien saisi : bien Immatriculé objet du titre foncier n°99347 Tunis "Rafika 18" propriété de la société adverse et qui consiste en un lot de terrain d'une surface de 735 m² sur laquelle est bâtie une construction composée de 2 étages avec jardin et rez-de-chaussée avec 1ère étage en cours de construction, les travaux ont avancé à 80% se composant de 2 villas indépendantes avec piscine, le bien se trouve sur la route de Gammarth, rue du chêne, zone Touristique Gammarth - Tunis.

Prix d'ouverture : A la date du 19 Juin 2024 le prix d'ouverture pour la totalité du bien terrain et construction a été fixé à cinq millions huit cent quarante et un mille, six cent trente six dinars, six cents trente trois millimes (5.841.636,633 D)

Date et lieu de l'audience : La vente aura lieu devant la chambre civile (vente aux enchères) devant le tribunal de première Instance de Tunis le mardi quatorze Janvier deux mille vint cinq (14/01/2025) à partir de 9h du matin.

Visite des lieux : la visite du bien peut se faire tous les jours de 8h à 18 h, les étrangers ne peuvent pas participer à la vente aux enchères à l'exception de ceux qui justifient d'une autorisation du gouverneur.

Tout participant doit assurer le 1/3 du prix d'ouverture avant la surenchère selon la loi.

2024T01202VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le Débiteur principal :

M. Othman Ben Jeloul Jemail CIN 01663675 RNE 0054242 M demeurant à la rue de Libye Menzel Temime - Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abedrrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

L'immeuble mis en vente : Un immeuble objet du T.F 572459 Nabeul de 11290 m² se compose d'un garage de 164 m² et une usine de 945 m² et une bâtisse de 288 m² et un appartement des ouvriers et un magasin de 60m² et un réfectoire de 56 m² et une chambre de gardien de 12m² et une salle de réunions de 200 m² et un café de 160 m² et un restaurant de 250 m² et tous ses bâtiments sont à la possession du propriétaire.

1) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 7.319.932,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

L'immeuble mis en vente : Un immeuble objet du T.F 534613 Nabeul.

2) Un lot de terrain de 536 m² où il a été bâti un logement à usage d'habitation objet du T.F 534613 Nabeul situé au 2 rue yasmine à la zone de la plage de Menzel Temime Gouvernorat de Nabeul de 168m² avec 1 salon 2 chambres wc cuisine et 1 jardin et garage avec les commodités nécessaires.

3) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 571.430, 000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

4) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 13 janvier 2025 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R03110VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

- En sa qualité de créancier hypothécaire -

2) Le débiteur principal : M. Arafat Farjallah cin 09789175 demeurant à rue Béja Kelibia Gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : un lot de Terrain nu objet du TF 26905 Tunis situ² à cité el Mostakbel inclus dans le plan d'aménagement de la ville de Kelibia Gouvernorat de Nabeul de 200m² selon le certificat de propriété et de 180 m² en fait.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 59.999,940 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 20 janvier 2025 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R03111VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Souhail El Briki

SOCIETE BRIKI DES AVOCATS

Avocat prés de la cour de cassation

29 rue de l'Indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 625 Ariana

(Tél : 71705634 - Fax : 71705493)

M.F : 1112282E

Il sera procédé le neuf janvier l'an deux mille vingt cinq (9/01/2025) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du Tribunal de Première Instance de Béja au palais de justice sis à l'avenue Habib Bourguiba Béja 9000 ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : QATAR NATIONAL BANK-TUNISIA (ex. La Banque Tuniso-Qatarienne), représentée par son représentant légal, S.A dont le siège social est à la rue cité de la science S B 320-1080 cedex Centre urbain nord Tunis, son identifiant unique est 014247W, élisant domicile au bureau de son avocat Société Briki des Avocats représentée par maître Souhail El Briki avocat près la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'Indépendance résidence Meriem 6ème étage bureau 625 Borj el Baccouch Ariana.

L'avocat poursuivant : Société Briki des Avocats représentée par Maître Souhail El Briki, avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 6ème étage bureau 625 Ariana.

Partie poursuivie : 1- Mhadhab Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale n°09476361, demeurant à Sidi Nasr bir el Euch Goubellat Béja, élisant domicile au Bureau des études financiers et économiques KH Consulting sis 34 rue Ali Darghouth 3ème étage bureau B 1000 Tunis.

2- Société Tout Pour l'Agriculteur représentée par son représentant légal, Société à responsabilité limitée, son identifiant unique est 0300138N dont le siège social est à rue Bouarada Goubellat Béja 9080, élisant domicile au Bureau des études financiers et économiques KH Consulting sis 34 rue Ali Darghouth 3ème étage Bureau B 1000 Tunis.

Immeuble à vendre : Un Terrain dénommé "Entrepôt de la société Tunisienne du sucre" objet du titre 11788 Beja d'une superficie de 2749m², il s'agit d'un terrain de forme irrégulière sur lequel est construit un entrepôt du côté sud. Il est situé dans le centre de la ville de Medjez El Beb, dans une zone aménagée et reliée à tous les réseaux publics. Ce terrain est également proche de la bretelle de l'autoroute Medjez El Beb - Tunis.

L'entrepôt présent sur la propriété est un bâtiment de forme irrégulière situé au sud-ouest du terrain, construit sur un terrain clôturé à l'avant, tandis que les autres cotés sont délimités par des haies de cyprès. La superficie couverte est d'environ 224 m², Comprenant également une loge de gardien. Cet espace est loué par la SOCIETE LES VERGERS DU NORD DES PRODUITS AGRICOLE "SVNPA" et exploité en tant que local commercial. Il se compose d'un espace de vente, d'un bureau, de sanitaires au sud et d'un dépôt divisé en deux parties, déparées par des poutres métalliques et des panneaux de bois.

Mise à prix : Un million et quatre cent quatre vingt dix sept mille et cent soixante trois dinars (1.497.163.000) majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées près du Tribunal de Première instance de Béja au palais de justice sis à l'avenue Habib Bourguiba Béja 9000 le neuf janvier l'an deux mille vingt cinq (9/01/2025) à neuf heures du matin et suivants

Conditions de visite de l'immeuble : Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Beja où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Société Briki des avocats représentée par maître Souhail El Briki, Avocat près la cour de cassation.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation des autorités concernées.

2024R03114VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Brahim Hichri

Avocat prés de la cour d'appel

21 Avenue de France 2013 Ben Arous

Tél : 97 611 122

Fax : 71 380 868

Matricule fiscal : 519121 L/A/P/000

Email : Contact.cabinetbrahim@gmail.com

I) Le saisissant :

1) héritiers Jamel Ben Nasr Kouki :

* Sa veuve Halima Rawine en son nom personnel et pour le compte da sa fille mineure ZINA.

* Son fils Yassine.

II) La partie saisie :

Amel Bent Omar Abidi sans profession titulaire de la C.I.N n°07177727 résidante au 44 Rue Ghana Ben Arous.

Et à l'adresse sise au 8 Impasse Saida Tborbia (adresse mentionnée par l'expertise)

III) L'avocat poursuivant :

Maître Brahim Hichri avocat ayant son étude au 21 Avenue de France Ben Arous.

IV) Désignation des Immeubles saisis :

L'immeuble objet de l'adjudication représente un lot d'une superficie de 90 m² et fait partie du titre foncier 124956 Tunis composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

* nature de l'immeuble : habitation et commercial

* vocation de l'Immeuble : habitation populaire.

L'immeuble se situe à l'angle des rues Sidi Mansour et rue Sidi Bou Mendil à cité Salah Trabelsi Sidi Hsine Sijoumi délimité du coté nord par rue Sidi Bou

Mendil, et par un immeuble revenant aux tiers au coté sud est, et par rue Sidi Mansour à l'ouest.

- L'immeuble est composé d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 88 m² contient un appartement composé de deux chambres à coucher, cuisine, salle d'eau, couloir, séchoir et un garage.

- Premier étage d'une superficie de 103.55 m² contient un appartement composé de salle de séjour, deux chambres à coucher, cuisine, salle d'eau, couloir.

- L'immeuble est bâti de fondation en béton armé, les murs intérieurs et extérieurs en briques, portes et fenêtres en bois en état en état moyen et sans entretien.

- Surface totale : 91 m²

- surface couverte : 192.35 m².

- l'immeuble est doté d'eau et d'électricité et se situe dans une zone d'habitation populaire.

V) Mise à prix :

Le prix de l'immeuble objet de l'adjudication est fixé à cent trente neuf mille neuf cents quarante dinars sept cents soixante millimes (139.940.760) conformément au rapport d'expertise rédigé par l'expert Mohamed Bellhasen en date du 3/10/2023 suivant ordonnance sur requête n°36777 émanant du président du tribunal de 1ère instance de Tunis II en date du 25/10/2022.

VI) Date et lieu de l'enchère :

L'adjudication se fera à la salle des criées du tribunal de première instance Tunis II le lundi 6/01/2025 à partir de 9 heures du matin.

VII) Visite et constat des lieux :

Tous les jours de la semaine après permission et pour de plus amples informations contacter le tribunal de 1ère instance de Tunis II, ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

NB : toute personne voulant participer aux enchères devra au préalable consigner le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou caution bancaire irrévocable.

2024R03119VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

2) Débitrice saisi : 1- Société AIECH ALU «Sarl inscrite au RNE 1254627 X, représentée par son Gérante Kheria Mejai sise à Ariana 10 Rue Habib Bourguiba Résidence Zephir - App B 3/1 élisant domicile chez M. Skander Fekih Avocat Centre Urbain Nord Tour des Bureaux - gouvernorat de Tunis 21 Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

3) L'immeuble mis en vente : TF 78978 Ben Arous

Un immeuble objet du TF 78978 Ben Arous un local commercial situé à Mornag un dépôt des produits d'Aluminium avec un WC est en bon état de 94 m².

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 119.535,434 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

4) L'immeuble mis en vente : TF 78979 Ben Arous

Un immeuble objet du TF 78979 Ben Arous un local commercial situé à Mornag un SHOW ROOM DES PRODUITS d'aluminium avec un WC est en bon état 112 m².

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 228.212,432dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

5) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi 16 janvier 2025 (16-1-2025) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R03125VEPA1

Vente aux enchères publiques en vertu d'un jugement d'indisponibilité du bien et autorisation de le vendre

Nom et prénom du vendeur :

Youssef bin Saleh Al-Jamali, un résident du quartier Grombalia de Riyad, qui a droit et dont l'intérêt est soumis à la vente de la propriété.

Muhammad bin Saleh Al-Jamali, résident du district olympique de Grombalia, en tant que personne habilitée à bénéficier de la vente de la propriété.

L'avocat conduisant les procédures de vente :

Me Mohamed Aymen Chater, avocat à l'audience, dont le bureau est situé à la rue de la République à Grombalia, n°63, deuxième étage, Grombalia 8030, titulaire du numéro d'identification fiscale MF : 1224985B/P/000.

Désignation du bien :

La propriété objet du Titre foncier n°557546, Nabeul, dénommée Villa Hamda Al-Jamali, représente un terrain résidentiel situé à Grombalia d'une superficie de 251 mètres carrés. La propriété est située dans le quartier Al Mansheya de la ville de Grombalia, il s'agit d'un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée dont une partie est située par l'arrière et son entrée se fait par le côté souterrain ouest, un immeuble résidentiel traditionnel entièrement exploité d'une superficie de 171 mètres carrés, comprenant une cour nue d'une superficie de 48 mètres carrés au milieu.

La façade contient un bâtiment en construction au caractère traditionnel, ainsi qu'une porte d'entrepôt inutilisée du côté ouest d'une superficie totale de 80 mètres carrés, dont 12 mètres carrés de cour nue. Il comprend un exemple de développement urbain de la ville de Grombalia et d'une zone qui acquiert un caractère résidentiel (UAa4 : Groupe Individuel), et que les limites de cette propriété sont fixées et sans ambiguïté.

- Montant de départ :

Le prix d'ouverture de la vente a été fixé à deux cent cinquante et un mille dinars (251 000 000 D).

La vente du bien susnommé a eu lieu le lundi six janvier de l'an deux mille vingt cinq, à neuf heures du matin, dans la salle des séances préparée à cet effet au Service des ventes immobilières. Département du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Conditions dans lesquelles le bien peut être visité :

- Il est possible de visiter le bien à vendre tous les jours de la semaine, et pour participer aux enchères, un avocat doit être désigné pour conduire les enchères et sécuriser un tiers du prix d'ouverture.

2024R03127VEPA1

Vente aux enchères publiques de parts indivises de bien immeuble immatriculé

Suite à la réduction du prix de 40%

Maître Ghazouani Chaima

Interprète Assermentée

35, Avenue de Paris 1001 Tunis

GSM : 21 611 861

Email : chaima ghazouani@yahoo.fr

Créancier saisissant : M. Mohamed Ben Bechir Ben Khamis Ammeri, demeurant au secteur de legtitar délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan titulaire de la CIN n°07504810.

Débiteur saisi :

M. Ali Ben Mahjoub Ben Zahani Ammeri demeurant au secteur d'ouled Achour délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan titulaire de la CIN n°07503917.

Avocat responsable de poursuite :

Maître Narjes Aouissaoui avocate à la cour de cassation dont le bureau est sis à rue Ali Ben Amara Délégation de Bouhajla gouvernorat d Kairouan MF : R993318.

Le bien Immeuble saisi :

L'intégralité de la part indivise dans le bien nommé «ALI» objet du titre foncier 66862 Kairouan estimée à 13826.5 parts de la division du bien immeuble en 27653 parts d'une superficie totale de 27653 m2 consistant en un terrain agricole renfermant une huilerie, un puits profond sondage sis au secteur de legtitar délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

Prix initial : la valeur de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée suite à sa réduction de 40% à 197137.113 dinars ainsi les divers frais et droits qui seront annoncés le jour de la vente aux enchères publiques.

Date et lieu de la vente aux enchères :

La vente aux enchères est désignée pour le lundi 13 janvier 2025 à 9h du matin et ce qui suit à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan.

Constat et visite de l'immeuble : Le bien immobilier peut être visité pendant les jours de la semaine et pour plus d'information vous pouvez contacter l'huissier de justice Maître Lassed Basti dont l'étude est sise à rue Ali Ben Ammara délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan pendant les horaires administratifs.

Observation :

Toute personne souhaitant participer à l'adjudication doit consigner le tiers du prix avant initial et présenter un chèque attestant la disponibilité de son solde par l'office d'un avocat.

2024S01588VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le lundi 13/01/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Kairouan, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, MF : 0000110F, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi :

Madame Nesrine Bent Noureddine Dhouibi, demeurante à l'Avenue Yahia Ben Amor, Route de Haffouz - Kairouan, CIN n°11945966.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Les 100 parts indivises revenant au débiteur saisi dans le TF 21920 Kairouan, relatif à la propriété «ALHARLY», composé des parcelles 17 et 19 situé au sud Ouest de Kairouan. Il s'agit d'un bâtiment situé à la rue Sayed ben Ayed et limité comme suit : Nord et Est Abderrahmen Agrbeoui, au sud d'où l'ouverture, ben Ayed, Ouest Farhet Chaaben.

Au rez-de-chaussée une maison composée d'un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, un bloc sanitaire, une cour et des escaliers.

Au premier et deuxième étage, non achevés, les murs extérieurs en briques, des poutres en béton armé et un toit en dalle.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Quatre vingt et onze mille huit cent dinars (91.800 ,000DT) en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.333,715 DT

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan, ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01594VEPA1

Adjudication immobilière

Il sera procédé à la vente de l'immeuble ci-après le 6 janvier 2025 à 9 heures du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia au Palais de justice de Mahdia.

Les demandeurs de la vente : Saida Talibi passeport n°157307084, Ali Atia CIN n°09407350, Chaima Atia CIN n°14013935, Fatma Atia CIN n°09402009, Sadok Atia CIN n°06977546 demeurant Agba Monastir.

Le débiteur saisi : Mohamed Atia CIN n°03954618 demeurant Jedyène Sidi Zid Souassi.

L'avocat chargé de l'affaire : Maître Hasna Gueti avocat à Monastir avenue des Martyrs immeuble Abbes2 Monastir.

L'immeuble mis en vente : Un terrain asymétrique aux cotés inégaux sis à Jedyène Sidi Zid Souassi gouvernorat de Mahdia, sa superficie est de 1033 mètres carrés contient une chambre, une cuisine, toilette et une clôture, leur toit en dalle et le sol cimenté, ses portes en bois. Ce terrain limité au nord Mohamed Naceur Atia, l'ouest Nabil ben Sadok, l'est Ali ben Othmen Atia, sud Elmi Ben Garbi Atia.

Mise à prix : Vingt deux mille deux cent quarante cinq dinars (22.245.000 d) + les frais d'adjudication.

Date d'adjudication : Lundi 6 janvier 2025 (6/01/2025) à 9 heures du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia au palais de justice de Mahdia.

Observation : Pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou contacter l'avocat poursuivant Maître Hasna Gueti.

Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2024S01610VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Société tunisienne de banque, au nom de son représentant légal inscrite au registre national des entreprises sous le numéro A0001237, sis à l'avenue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Youssef Ben Hédi Hfaiedh, titulaire de la CIN n°05352303, directeur technique sis oued el battoum oued echikh Bir Ali Ben Khlifa Sfax et domicile élu au bureau de son avocat Maître Abdallah sis à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Carthago bureau n°53 Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé lundi 13/01/2025 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo à la vente d'un terrain nu de forme carrée de 454m² sis entre route Saltnia et Mahdia km6 faisant l'objet d'un titre foncier n°63664 dénommé «FAIEZ» et situé dans une zone peuplée et proche des commodités.

Le terrain est limité du coté Nord une rue, du coté Est parcelle n°22 du lotissement n°71664 du coté Ouest une rue et Sud parcelle n°11 du lotissement n°71664.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à quatre vingt dix mille huit cent dinars (90.800, 000D) selon l'évaluation de l'expert Salah Ghribi auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Sfax, rue Victor Hugo où se trouve déposé le cahier des charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2024X01646VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Société tunisienne de banque, au nom de son représentant légal inscrite au registre national des entreprises sous le numéro A0001237, sis à l'avenue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Jamila bent Ahmed Koubaa épouse Ellouze titulaire de la carte d'identité nationale n°01167699 sis à route Menzel Chaker km3 Sfax (en tant que caution solidaire et hypothécaire de la dette de la société comptoir pièces moderne).

L'immeuble saisi : Il sera procédé mercredi 15/01/2025 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou zone 3 à proximité de la caisse nationale assurance maladie CNAM à la vente de la totalité d'un terrain de 665m² sis à la route Menzel Chaker km9 faisant l'objet d'un titre foncier n°125190 dénommé «Mahmoud» sur lequel est bâtie une villa à étage :

Le rez-de-chaussée est de 147.30 m², constitué de 3 chambres, un salon, une véranda bloc sanitaire un hall et une cuisine avec un ascenseur.

Du coté Est du terrain se trouve un garage, et du coté sud des chambres de linge, le tout est 52.75m². L'étage : est de 172.93m² constitué de 4 chambres, un salon, une salle de bain, un bloc sanitaire, et 2 balcons. Sur le toit de la maison se trouve aussi 2 chambres de 36.23.75m².

Le terrain est limité du coté Nord une rue, du coté Est Abderrazek Dhieb du coté Ouest route Menzel Chaker et Sud Mohamed Ellouze.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi objet du titre foncier n°125190 dénommé "Mahmoud" est fixé à quatre cent trente mille dinars (430.000, 000D) selon l'évaluation de l'expert Neji Aydi auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou zone 3 à proximité de la caisse nationale assurance maladie CNAM où se trouve déposé le cahier des charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2024X01647VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Créancière poursuivante :

Madame Valentine Humez, titulaire du passeport français n°14CA85516, retraitée, domicile élu chez sa représentante «Dami et Feki Avocats Associés», société civile professionnelle d'avocats sise à Rue Habib Thameur Rue Hafouz, Immeuble Océan Bleu, 6ème étage, 3000 Sfax.

Débiteur saisi :

Monsieur Mohamed ben Anwar LOUATI, titulaire de la CIN n°07095909, commerçant, domicilié à rue Tayeb Mhiri, n°42, immeuble Al-Loumi, Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Zaher Feki, Avocat à la cour de cassation, de la société «Dami et Feki Avocats Associés», société civile professionnelle d'avocats sise à Rue Habib Thameur Rue Hafouz, Immeuble Océan Bleu, 6ème étage, 3000 Sfax.

Immeuble saisi :

L'ensemble du bien immobilier appartenant au débiteur, situé sur la route de Teniour km 14 à Sfax, avec une entrée qui bifurque du bord Est de la route de Teniour et à une distance d'environ 750 mètres de celle ci, consistant en une parcelle de terrain rectangulaire d'une superficie de 1355 mètres carrés. Ses mesures à partir du coin Nord Est vers l'ouest 26 mètres, puis vers le Sud 51,75 mètres, puis vers l'Est 26 mètres, puis vers le nord pour rejoindre le coin point de départ des mesures 52,50 mètres. Sa façade donne sur le coté Ouest d'où son entrée par une petite porte et une porte en acier à deux vantaux. Elle est délimitée sur son côté Est par un mur d'une hauteur de 0,90 mètre, et sur les côtés Sud, Ouest et Nord par un mur d'une hauteur de 2,20 mètres; comprenant sur son côté Nord la construction d'une maison et de jeunes plantes, sur son côté Nord et une partie de son côté est, un couloir revêtu de carrelage. La superficie de la maison est de 188 mètres carrés, avec une entrée Est se composant de : une véranda à l'Est, un salon avec une fenêtre au Nord et une fenêtre à l'Est, un couloir avec un placard mural, une chambre avec fenêtre au Nord, une chambre avec fenêtre au Sud, une chambre avec fenêtre au Sud et une armoire murale, une salle de bains avec murs recouverts de porcelaine à une hauteur de 2,00 m² équipée (LM+B), une salle d'eau avec murs recouverts en porcelaine à une hauteur de 2,00 m, une cuisine avec des murs recouverts de porcelaine à une hauteur de 2,20 mètres avec une porte qui ouvre au Nord équipée d'armoires bas et d'un placard mural. La propriété est équipée d'électricité et d'eau et son état de construction est généralement bon. A noter qu'il existe une porte de garage appartenant à la propriété adjacente à l'Est et ouvrant à l'Ouest sur la propriété objet de cette saisie.

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée à deux cent quarante cinq mille dinars (245.000,000 d).

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi treize janvier deux mille vingt cinq (13/01/2025) à neuf heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax 1, au palais de justice sis à rue Aboul Qasim Chebbi Sfax, Sfax.

Visite de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi peut être visité pendant tous les jours ouvrable durant les horaires administratifs. Ceux qui veulent consulter le cahier des charges, doivent prendre contact avec le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 ou avec le cabinet de l'avocat poursuivant maître Zaher Feki. Tous ceux qui veulent prendre part aux enchères, doivent au préalable consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et les étrangers doivent obtenir l'autorisation du gouverneur de Sfax.

2024X01654VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le N°B187881996.

Partie saisie : Sonia Bouzid Sadaoui, titulaire de la CIN 08161523, instructeur de conduite, demeurant à l'avenue Farhat Hached n°137 Sfax et actuellement chez ses parents domiciliés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la route de l'Aéroport km2 impasse El Arbi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble sis à la route de l'Aéroport km2 impasse El Arbi Sfax dans une zone résidentielle. Il est constitué d'un étage d'une superficie d'environ 158 m², fait en briques, dont la construction est limitée aux cloisons intérieures. Il est composé d'un hall, 4 chambres, une salle de bain, une cuisine, un couloir, un balcon ouvrant sur le nord et un autre ouvrant sur le sud.

Le sol est en ciment, les cloisons et le toit sont en partie enduits de ciment et les murs extérieurs sont à l'état brut.

L'immeuble est accessible du coté sud et ouvre sur une rue par voie d'une porte en fer qui mène à un lopin de terre d'une superficie d'environ 17 m² contenant les escaliers inachevés menant à l'étage sus-indiqué et faisant partie de l'immeuble saisi.

La propriété saisie est limitée du sud par une rue d'une largeur de 10 m, du nord par Fetoui Salem, de l'ouest par Fetoui Chouchene et de l'Est actuellement par Belgacem Neffati.

La mise à prix : 98.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 15/01/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01655VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.N.E sous le N°0000110F

Partie saisie : Dina bent Noureddine Baccar, titulaire de la CIN 11169143, demeurant à la route de Sokra km 3, ayant son domicile élu à l'étude de son avocat maître Hintati Monoom au 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax suivant le procès de maître Jerbi Maher n°51177 daté le 30/01/2024.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain objet du titre foncier n°130692 Sfax nommé «salema» situé au centre de la ville de Mahres, province de Sfax, plus précisément sur la route de Agareb km2, accessible à travers rue «El nesrine», c'est une villa de forme moderne, à usage d'habitation, clôturée de tous cotés par un mur en pierres et entourée d'un jardin bien aménagée accessible du coté sud, elle est édifiée sur un terrain d'une superficie totale de 709 m², composée de 2 niveaux détaillés comme suit :

- Le rez-de-chaussée : se compose d'un salon spacieux, d'un séjour, d'une chambre à coucher, d'un hall, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une véranda. Sa superficie couverte est de 144.5 m²

- L'étage : se compose de 2 chambres, une salle de bain, une salle d'eau et 2 vérandas. Sa superficie couverte est d'environ 92 m².

Le sol du bâtiment est couvert de carrelages et de parquets, les murs sont en pierres plâtrées, le plafond est en béton armé entrecoupé de lanternes électriques et les portes sont en panneaux de particules et en aluminium.

Du côté nord de la propriété, il y a un garage adjacent à la villa d'une superficie de 38,55 m².

La propriété est équipée d'eau, d'électricité et de tous les équipements, et elle est en bon état en termes d'entretien.

L'ensemble de la propriété est limité de l'Est par un voisin, de l'ouest par une rue, du nord par un voisin et du sud par une rue.

La mise à prix : 350.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 15/01/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01656VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à un jugement définitif de partage

Etude Maître Nedra Zawali

Avocate

67 Rue Alain Savary - Tunis

Tél : 71 841 613

Fax : 71 840 618

Partie poursuivante : Samia et Fathi Hayouni qui ont élu domicile au cabinet de l'avocate poursuivante.

Partie poursuivie : Besma et Zakia Hayouni domiciliées 06 Rue La Lutte Montfleury et Ahmed Hayouni Domicilié 38 Rue Tourcelly Monfleury Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Nedra Zawali 67 Rue Alain Savary Tunis

L'immeuble objet de la vente : Maison sise au 38 Rue Tourcelly Montfleury inscrite au registre foncier sous le numéro 203403 Tunis composée d'une entrée, un salon; un cellier, une salle d'eau, deux chambres à coucher un couloir et une salle de bain au rez-de-chaussée; des escaliers menant à un étage composé lui aussi de deux chambres, une douche, toilettes; La superficie du terrain est de 198 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 200.640,000 d.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 14/01/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2024403050VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à un jugement de Partage

Un immeuble situé à l'Ariana

Maître Mehrez Hanafi

Avocat à la cassation

N°64, rue de Syrie, Lafayette, 1002 Tunis

Téléphone / Fax 71830393

Email : avocatmehrez.hanati@yahoo.fr

Demandeur de la vente :

Mme Sihem Khalfi dont son cabinet est situé au 19 Avenue de Libye, quatrième étage. Lafayette Tunis, en sa qualité de liquidatrice de la succession de feu Taher ben Mahmoud Charafi, en exécution du jugement n°45005 rendu par le Tribunal de première instance d'Ariana le 24/7/2014, et de la succession de feu Bakhta Al-Senussi, conformément à l'autorisation donnée sur la requête n°39865 émise par le président du tribunal de première instance d'Ariana le 30/11/2015.

Les propriétaires :

Fawzi Charafi, Rawda Charfi, Mahiba Charfi, Hayat Charafi, Mohammad Hicham Charafi, Tarik bin Mongi Charafi, Mme Amal Bint Al-Monji Charfi et Nourddine Charfi.

L'avocat poursuivant :

Maître Mehrez Hanafi Avocat à la cassation n°64, rue de Syrie, Lafayette, 1002 Tunis MF : 1107852J/P/A/000.

Identification des biens proposés à la vente :

La propriété dénommée «Ariana Morris», objet du titre foncier n°32003 Ariana, est située à l'angle de l'Av Ali Al-Balhawan n°22 et de la rue Ouled Hafouz n°9 Ariana, qui contient un immeuble composé de :

Un RDC composé de 6 magasins, d'une surface couverte de 153 m² et d'une surface ouverte de 5 m².

Un premier étage composé de deux appartements dont les cloisons ont été supprimées pour devenir un seul magasin d'une superficie couverte de 190 mètres carrés.

Un deuxième étage composé de deux appartements d'une superficie couverte de 190 mètres carrés.

Un troisième étage partiel composé de savonnières et d'une cage de piste d'une superficie couverte de 52 mètres carrés.

Le bâtiment a été construit sur un terrain d'une superficie de 158 mètres carrés. Ce sud par des propriétés appartenant à d'autres et à l'ouest par l'avenue propriété est bordé au nord par l'avenue de la Confrérie Hafouz, à l'est et au Balhawan.

Le prix d'ouverture du bien proposé à la vente :

Le prix d'ouverture de toutes les propriétés proposées à la vente a été déterminé selon le rapport par l'expert désigné, Muhammad Taha Al-Barhoumi, sous le numéro 78113 autorisé par le Tribunal de Première Instance d'Ariana le 24/8/2020, à un million sept mille vingt dinars 1.007.020.000D

Le jour, le lieu et l'heure de la vente :

Le lundi treize janvier deux mille vingt cinq (13/01/2025) à neuf heures du matin, devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana.

Conditions de visite du bien proposé à la vente :

Les visites sur place pendant la journée et sans conditions, tous les jours de la semaine.

Conditions de participation à la vente :

Toute personne souhaitant participer à l'enchère peut consulter le cahier des charges auprès du greffe des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana ou au cabinet de l'avocat chargé de la vente Me Mehrez Hanafi.

La participation aux enchères ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat et qui garantit au moins le tiers du mise à prix ou présente un chèque certifié à son égard ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après obtention d'une autorisation par les autorités compétentes.

2024403060VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques par enveloppes fermée

Etude maître Annabi Faouzi Huissier de Justice

26 Rue Med Ali Bizerte 7000

Tél : 72.424.965 - 97.138.370

Le liquidateur : Maître Mohamed Habib Mokded son adresse Rue d'Espagne Immeuble Ellazem Bizerte liquidation n°353. Société sujet de liquidation : Société La Délicieuse société à responsabilité limitée son identifiant unique 0039445 H constituée le 6/02/1989 sise à la route Manzel Abderrahman - Jarsouna Bizerte le titre : assemblée générale extraordinaire datée le 8/5/2017- requête du juge de liquidation de 1ère instance de Bizerte le 3 décembre 2024. Le Fonds de commerce présenté à la vente : Un local commercial, pâtisserie environ 42 m² de surface situé à la route Manzel Abderrahman - Jarsouna Bizerte avec tous ses éléments corporels (indiqués dans le cahier des charges) et incorporels (droit du bail - le nom commerciale et l'emplacement) la location : 348d/mois payé jusqu'à juin 2023. La mise à prix : 40 000 dinars. Les frais : l'acheteur paye 10% de plus sur le prix d'achat et l'enregistrement du PV et de la publication la visite du fonds de commerce : sera pour les jours 20 et 21 décembre 2024 du 10h au 11 h du matin après l'achat du cahier des charges. Date et lieu de la vente : Le 27 décembre 2024 est le dernier délai pour envoyer l'offre par enveloppe fermé contient le cahier des charges avec une signature légalisée au bureau de l'huissier de justice Maître Annabi Faouzi 26 Rue Med Ali Bizerte et le cachet de la poste fait foie ou la décharge de l'huissier Condition pour la participation aux enchères : Ne peut participer aux enchères que celui qui a déposé un chèque certifié contient 10% du prix de la vente au nom de l'huissier d'un montant de 4000 D au bureau de l'huissier de justice avant l'ouverture des enveloppes destiné le 30/12/2024 à 10h du matin au bureau du juge et la remise n'aura lieu qu'après l'encaissement réel du prix et les frais par chèque certifié.

2024403061VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Adel Madouri

Avocat à la Cour d'Appel

La partie saisie : la Société STUGAN en la personne de son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce sous le n°B146951997, ayant l'identifiant unique n°0002608M dont le siège est sis à la rue de la Physique zone industrielle de Bir Elkassaa Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Madouri Avocat à la Cour d'Appel dont l'Etude est sise au 49 Avenue Habib Bourguiba - Bureau n°2- 1er étage - Mégrine.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble objet du Titre Foncier n°60610 Ben Arous, situé rue de la physique (attenant à l'immeuble de la société ETEP) dans la zone industrielle de Bir Elkassaa Ben Arous, d'une superficie globale de 2 ha 90 a 95 ca dont la vocation est industrielle; de forme rectangulaire, il comporte ce qui suit : 1) bâtiment administratif composé d'un rez-de-chaussée et 2 étages d'une superficie couverte de 909 m². 2)- Local d'archives d'une surface couverte de 114 m² 3) 6 ateliers d'une surface couverte de 4770 m². 4) Espace ouvert appartenant à l'atelier de sablage. 5) Une cour préparée pour le pressage des câbles, non couvert, d'une superficie égale à 1356 m². 6) Un local technique d'une superficie couverte de 14 m². 7) Un bassin de filtration d'eau d'une superficie de 15 m². -8) La salle de bouillante d'eau d'une superficie couverte de 68 m². 9) La salle des compteurs de gaz naturel et ses équipements a une superficie couverte de 4 m². 10) 2 espaces de forge ouverts, avec sols en ciment, une superficie de 569 m² - 11) Un espace de forge recouvert de panneaux métalliques, d'une superficie : 1395 m². 12) Cour de stockage ouverte, sol en ciment, superficie : 225 m² - 13) Un local de gardiennage d'une superficie couverte de 14 m² - 14) Un abri voiture ouvert d'une superficie de 600 m² -15) Un abri voiture recouvert de panneaux métalliques, d'une superficie de 252 m² - 16) L'extérieur Le mur entourant la propriété mesure 724 mètres de longueur, tels que décrits dans le rapport d'expertise établi le 30/9/2024 par le comité d'experts, désigné par le juge commissaire et composé par Messieurs : - Imed Zouari, expert en topographie et en matière des affaires foncières- Samir Ben Ltaief expert en matière des affaires foncières - Toumi Touihri expert en bâtiments.

Mise à prix : Treize millions six cent cinquante cinq mille trois cent soixante deux dinars (13.655.362,000 D) suivant le rapport d'expertise établi le 30/9/2024 par le comité d'experts, ci-dessus indiqué.

Date, lieu et heure de la vente : la vente aura lieu le jeudi 9 Janvier 2025 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières devant le Tribunal de Première Instance de Ben Arous situé à Chouchet Radés sur la route nationale n°1 Ben Arous.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : La visite de l'immeuble est effectuée tous les jours de la semaine et pendant les heures de travail administratif.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ainsi qu'à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Adel Madouri Avocat à la Cour d'Appel dont l'Etude est sise au 49 Avenue Habib Bourguiba - Bureau n°2- 1er étage - Mégrine.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable conformément aux dispositions de l'article 425 (dernier paragraphe) du Code de Procédures Civiles et Commerciales.

2024403063VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution de deniers

Par déclaration de Me Nawel Ben Hamouda juge commissaire au tribunal de 1ère instance de ben Arous en date du 27/11/2024 une procédure de distribution de deniers produit de la vente du bien immobilier objet du titre foncier n°50745 Ben Arous contre la société bleu sky confection domiciliée rue Jamel Abdnasseur zone industrielle Borj Cedria Ben Arous, est ouverte et ce suite à une demande de distribution présentée par maître Lotfi M'Daghi, avocat pour le compte de Faisel Ryahi et autre employé ayant droit et ce suite à la consignation du prix de vente la recette régionale de Sfax 2 selon deux quittances : 1/n°02642m et 2/n° : m053596.

Les créanciers qui désirent participer à la distribution des montants consignés sont tenus sous peine de forclusion produire leurs titres de créance au greffe du tribunal dans les trente jours à partir de la publication au JORT de cet Avis et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

L'article 468 du C.P.C.C stipule : «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis a été rédigé conformément aux articles 466 et 468 du C.P.C.C.

2024R03117VEPA2

Vente d'un lot de terrain titré

Suivant le jugement n°223 déclarant la faillite de la société "SAMMI" il a été décidé la vente d'un ensemble de terrains titrés situés à la route de Sousse km 5 Mégrine Ben Arous.

Les personnes intéressées par cet appel d'offre sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau de syndic, sis au 8 rue Kuweit Lafayette Tunis contre le paiement de 500 dinars non remboursable et de déposer leurs offres au plus tard le 13 janvier 2025.

Tél : 55536166

2024R03129VEPA2

Remplacement de l'administrateur judiciaire

Suite à la décision émanant du Tribunal de première instance de Sousse qui décide le changement de l'administrateur judiciaire Mr Abdelmajid Ayadi par Mr Mohamed Ben Mongi BRAHAM à la tête de la société "LES CHATTONS", matricule fiscal 1170062S pour la direction, l'administration et la gestion.

2024S01592VEPA2

Avis d'une faillite

Taoufik Ben Bechir MKACHER

Siège social : Avenue Bourguiba Chebba - Mahdia

I.U : 0180729M

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 25 juin 2024 affaire n°2018/02, il a été déclaré la mise en faillite de Taoufik Ben Bechir Mkacher, la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 9 octobre 2018 et la désignation de Mr. Naoufel Bou Zgarrou en tant que Syndic de la faillite.

Et en vertu d'une décision rendue par la même chambre en date du 26 novembre 2024 il a été déclaré le remplacement du syndic de faillite sus-dessus indiqué par Mr Ismail Sbai.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2024S01596VEPA2

Société OASIS PARC EL KANTAOUI

Sise à El Kantaoui - Hammam Sousse

Matricule fiscal : 0411765/C

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse2 en date du 23/10/2024, il a été décidé la nomination de M.Sadok Mosbah en qualité de liquidateur judicaire de la Société OASIS PARC EL KANTAOUI. Les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances avant le 10 janvier 2025 à l'adresse suivante : 12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170.

2024S01605VEPA2

Nomination d'un liquidateur

"Association Liberté et Equité"

Siège social : bureau d'avocat maître Triki Imen n°33 rue Mokhtar Attia Tunis

En vertu de l'ordonnance sur requête n°94903 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 02/02/2022, il a été décidé la nomination de Mr Mustapha ben Amor, en qualité de Liquidateur de «l'Association Liberté et Equité».

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis.

2024403052VEPA2

Avis

Par décision du juge du Tribunal de Première instance de Ben Arous du Dossier de Distribution des deniers n°2024/114, l'autorisation a été signée pour ouvrir les procédures de distribution des deniers consigné par la trésorerie régionale à ben Arous le 12/9/2024 qui comprenait la somme de deux cent douze mille dinars (212.000.000) provenant du produit de la vente de la propriété dénommée Al-Awaini objet de titre foncier 39298 Ben Arous.

Tout créancier désirant contribuer à la répartition du prix doit soumettre dans les trente jours qui suivent la publication de cette notification au journal officiel arguments de sa dette par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal faute de quoi son droit à cette contribution sera perdue ce communiqué a été émis conformément aux articles 466 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2024403059VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Béja annonce dans l'affaire n°156 l'ouverture le 18/11/2024 de la procédure de distribution de la somme de 21.100,000 dinars consignée à la recette des finances 1er bureau, Béja le 15/7/2022 quittance n°M043935 contre la Société MEDINA TEXTILE sise à la route de Amdoun, Zone Industrielle Béja Nord et rue Taher Haddad Zone Industrielle route Tabarka Béja, à la diligence de Maître OLFA GHARBI Avocate à la cour de cassation de la société d'Avocats IAC pour le compte de la BFPME sis au 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord El Menzah 4 Tunis ayant domicile élu à son Etude au 37 bis rue Ali Zlitini Manar3 Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2024403065VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société Medpack sa

Au capital de 2 600 000 Dinars

MF : 1247832 H/A/M/000

Siège social : Zone Industrielle Jebal Ouest - Zaghouan

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2024 enregistré à la recette des finances de Bir Mchergua le 5 décembre 2024 sous le numéro 24701640 quittance n°M026148, le conseil d'administration a l'honneur de vous convier à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 27 décembre 2024 à 9 heures au siège de la société sis à la zone industrielle Thel Ouest - Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de la présente Assemblée,

2. Augmentation du capital social,

3. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts,

5. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration,

6. Pouvoir pour accomplir les formalités juridiques.

2024R03124SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2025

AX SOLUTIONS

Société anonyme

Au capital de 30.000 dinars

IF : 1127003 J/A/E/000

Siège social : RDC N°2 - Résidence Morjen - Menzah 9 A - Tunis

Les actionnaires de la société AX SOLUTIONS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 15 janvier 2025 à 9h au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des états financiers des exercices comptables arrêtés au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023;

2- Approbation des états financiers des exercices comptables arrêtés au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 ;

3- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

4- Contrôle et approbation des actes de gestion des exercices comptables arrêtés au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017, 31 décembre 2018, 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023, et quitus aux administrateurs ;

5- Affectation des résultats;

6- Questions diverses.

2024403056SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2025

AX SOLUTIONS

Société anonyme

Au capital de 30.000 dinars

IF : 1127003 J/A/E/000

Siège social : RDC N°2 - Résidence Morjen - Menzah 9 A - Tunis

Les actionnaires de la société AX SOLUTIONS sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 15 janvier 2025 à 10h au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision de liquidation de la société;

2- Nomination d'un liquidateur;

3- Questions diverses.

2024403057SANB3

Sociétés communautaires

Appel aux élections

La société agricole privée locale «Al-Mustaqbal» annonce l'élection des membres du conseil d'administration de la société dans la délégation de Sejnane, dans le cadre de la poursuite des travaux de l'assemblée générale constitutive. Nous avons l'honneur d'inviter les actionnaires de la société locale. La société agricole «Al-Mustaqbal» à Sejnane élira les membres du conseil d'administration de l'entreprise le 29 décembre 2024 à dix heures du matin à la Maison de la Culture de Sejnane.

2024R03134SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Mohamed ben Mohamed Habib Ben Lalouna, Titulaire de la CIN n°00387239 délivrée le 22/8/2023 annonce la perte de titre de propriété n°10820/06 de titre foncier n°565425 Nabeul son propriétaire Mr Sami Ben Francisco Baros qui a été annulé et remplacé par le n°26952/06 selon attestation de perte n°111 le 6/12/2024 de la garde nationale de Yasmine Hammamet Madina.

2024R03116DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Fadila Ben Abdallah, titulaire de la CIN n°06762632, déclare la perte de l'acte de propriété n°60498/15, objet de titre foncier n°75439 Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par la poste de garde nationale de Moknine sous le n°487 le 6/12/2024.

2024S01600DIVD2

Avis

Mr Hammadi ben Amar déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 435 m² située route Tunis km 4 Sfax il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X01648DIVD2

Avis

Mr Mohamed Amir Maalej déclare la perte du titre de propriété de 1/3 d'une parcelle de terre de 435 m² située à la route Teniour km 5 Sfax il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X01649DIVD2

Avis

Mr Abdessalem ben Hsan déclare la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 4344 m² située à la route d'Agereb km 12 Sfax il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X01650DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed ben Youssef Chtourou informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de donation daté le 17/9/2011 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Lotfi Mziou concernant la moitié à l'indivision du magasin n°4 d'une superficie de 12 m² situé à Sakiet Eddaier km6 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2024X01651DIVD2

Avis

Mm Hlima Keteni annonce que son titre de propriété de sa maison bâtie sur un terrain de 72 m², sis à Lhaffara route Mahdia km 4 Sfax, a disparu, elle veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01652DIVD2

M Nabil Akermi annonce que son titre de propriété d'un terrain de 133.25 m², sis à Wadi Zaraa Aguereb Sfax, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01653DIVD2

Avis

Héritiers Wanes Ahmed annoncent qu'ils possèdent le titre de propriété n°02/1845 de titre foncier n°53774 Sfax de surface 8741 m² et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01660DIVD2

Rectificatifs

Correction d'une erreur

L'annonce numéro 2024402791SANB3 publiée au Journal Officiel numéro 133 le 15 novembre 2024

Erreur : la date est le 6 décembre 2024

La correction : 16 décembre 2024 à 14 :00

2024R03126RECZ9

Rectificatif

Avis n°2024S01438APSF1 parue au JORT n°142 du 6/12/2024 page 2934

Lire : «AL CHIEB»

Au lieu de : «La jeunesse» où elle se trouve dans le texte de publication

Le reste demeure sans changement.

2024S01590RECZ9

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société "FLEXO PRINT" dont le siège social est situé à la rue 13 Août à la zone industrielle Poudrière 1 - 3002 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2023-09-0201-006900 en date du 11 septembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité d'impression des emballages souples située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sfax ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Allani Zied a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°18825 en date du 01 décembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à la zone industrielle Elbaten du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Kairouan nord. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Kairouan nord ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé qu'en application de la loi N°66-27 du 30 Avril 1966, portant promulgation du code de travail, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le chapitre VI relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes (les articles de 293 à 324), l'article 9 du décret N°88-1968 du 28 mars 1968 relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et le décret N°2687-2006 du 9 octobre 2006 relatif aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, la direction de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie a déposé le rôle de recouvrement de la taxe annuelle de contrôle et de surveillance des établissements classés pour l'année 2021 (dont la recette est au profit de l'agence nationale de protection de l'environnement et le ministère de la santé) aux circonscriptions des recettes de finances relevant des adresses des contribuables pour les personnes physiques et l'adresse du siège social pour les personnes morales.

A cet effet, tout contribuable propriétaire de manufactures, usines, ateliers, chantiers et d'une manière générale tout établissement classé ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé à quelque catégorie qu'il appartient (première ou deuxième ou troisième catégorie) est tenue de se présenter à la recette des finances territorialement compétente pour régler le montant de la taxe. Toutefois, les réclamations ou observations éventuelles relatives au recouvrement du rôle dans le cas où l'établissement objet de l'autorisation cesse l'activité ou dans le cas de vente ou de cession de l'autorisation à un nouveau exploitant seront reçues par le directeur de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie dans un délai de quinze jours à compter de la date publication de cet avis.

Le public est informé que la société AEROP ACK dont le siège social est situé à la zone industrielle Zriba 2 - 1152 Zaghouan a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2021-09-0003262 en date du 6 octobre 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant

en une unité de remplissage d'aérosols contenant des préparations avec du gaz de pétrole liquéfié située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan et de la municipalité de Zriba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Zriba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "RITUN" dont le siége social est situé à la zone industrielle Sbikha 1 au lot N°9 de délégation de Sbikha du gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2023-09-02010006420 en date du 22 Août 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de chaussures située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kairouan ou de la municipalité de Sbikha.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kairouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sbikha ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date publication de cet avis.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **04 Novembre 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Imadet weljet Edhell	Thala	3500	**Nord :** Route +Centre de Rayonnement Agricole **Sud :** Héritiers Ahmed Ben Arroussi Hmili **Est :** Taib Ben Mohamed Sghair Saidi **Ouest :** Héritiers Ahmed Ben Arroussi Hmili	D.P.E 611

2024R03095MINA4